

PROCES VERBAL

Pièces jointes : -Règlement intérieur
-Charte laïcité
-Procès verbal :5 pages

Présents :

- Mme Escolan adjointe aux affaires scolaires
- Mr Lozachmeur adjoint aux travaux
- Mr Monfort DDEN
- Mme Héliès DDEN
- Mme Daniel enseignante
- Mme Derrien enseignante
- Mme Allanos enseignante
- Mme Simon
- Mme Paseri
- Mme Hemery
- Mme Allain
- Mme Le Page
- Mme Dervout
- Mr Boudon enseignant
- Mme Gourret enseignante
- Mr Proeres enseignant
- Mme Cras Directrice de l'école
- Mr Miniou responsable restauration scolaire
- Morgane Schnekenburger parent élu
- Maëlle Robins parent élu
- Nathalie Masure parent élu
- Marie Heugas parent élu
- Mathieu Werner parent élu
- Aurélie Abraham parent élu
- Séverine Uhel -Le Du parent élu

Absents excusés :

- Mme Decemme Inspectrice Ed Nat
- Mr Pelleter Maire de Mellac
- Cécile Le Moën parent élu
- Jean-François Juino parent élu
- Tiphaine Dupont parent élu
- Aude Mainguy parent élu
- Aurélie Wendling parent élu

Ordre du jour :

1-La révision du règlement intérieur

2-Projet de réalisation d'une charte des règles de vie

3-La sécurité :

⇒ Le plan vigipirate : accès et sortie des classes, collation des classes élémentaires

⇒ -Le Plan Particulier de Mise en Sécurité : avenant intrusion/attentat

4-Les petits et gros travaux

- 5-Le renouvellement du matériel informatique

Début du conseil d'école : 18h

-Rappel de l'organisation pédagogique de l'école pour année scolaire 2016-2017 et des effectifs :

	Enseignants	Niveaux	Effectifs
1	Nathalie Cras- Olivier Proeres (lundi/mardi)	CM1-CM2 B	27
2	Anne Gourret	CM1-CM2 A	27
3	Marie Le Page	CE2	25
4	Claudine Mest – Pierre-Yves Boudon	CE1	29
5	Marion Dervout – Karine Simon (jeudi)	CP	25
6	Emmanuelle Allain	GS-CP	23

7	Cécile Hemery	GS	29
8	Soizic Paseri	MS-GS	27
9	Nathalie Allanos- Karine Simon (lundi)	MS	28
10	Chantal Derrien	PS	28
11	Nathalie Daniel	TPS-PS	28
	Totaux		296

1- la révision du règlement intérieur :

Actualisation : horaires (aide aux devoirs), procédures d'entrée et de sortie (vigipirate), téléphone de l'élémentaire pour joindre la direction,

Un ajout concernant les règles de vie : menaces et insultes entre enfants qui n'étaient pas mentionnées explicitement dans le règlement intérieur

Validation de la charte de laïcité

Vote du règlement intérieur : adopté à l'unanimité

La charte de laïcité est jointe au règlement intérieur, il est également nécessaire de joindre une charte informatique qui sera rédigée par les CM dans le courant de l'année.

2- Projet de réalisation d'une charte de vie dans l'école.

Certains comportements d'élèves hors temps scolaire a amené l'équipe enseignante à proposer la réalisation d'une charte de vie des élèves dans l'école.

Cette charte serait applicable sur tous les moments de la vie de l'élève dans l'école : temps scolaire et périscolaires (cantine, garderie, aide aux devoirs, TAP), afin de permettre un meilleur apprentissage et une cohérence des règles de socialisation. Procédure à mettre en œuvre ? Proposition et mise en commun de chacune des parties ? Rôle des parents ?

Mr Monfort interroge les enseignants sur la problématique rencontrée dans l'école.

Les enseignants constatent des insultes et menaces entre enfants, et que des manifestations d'insolence envers les adultes ont eu lieu notamment sur le temps de l'aide aux devoirs, des TAP et de la cantine. Il s'avère nécessaire de prendre en compte ces difficultés et d'améliorer le climat scolaire afin d'éviter le découragement des bénévoles notamment à l'aide aux devoirs.

Un parent d'élève rappelle qu'il existe pourtant déjà un règlement pour les TAP, un autre pour l'école et pensait que cela suffisait. Pourquoi ce personnel n'a-t-il pas les mêmes exigences avec les enfants ?

Mme Escolan précise que les bénévoles sont présents pour aider les enfants et souhaitent une relation apaisée de travail. Mais ils ont peu de contact avec les familles et de reconnaissance.

Les parents interrogent également sur la multiplicité des intervenants en TAP.

Mme Escolan indique constater au contraire une régularité des intervenants. Cependant une charte pourrait préciser le rôle de ces intervenants notamment sur leur intervention auprès des enfants d'autres groupes en cas de dysfonctionnement.

Les enseignants indiquent avoir été informés de problèmes de comportement sur le temps de cantine également.

Mr Miniou rappelle qu'un règlement avait été mis en place il y a plusieurs années mais difficilement applicable du fait de la tolérance individuelle des personnes notamment au niveau des sanctions. Il s'agit souvent des mêmes enfants.

Mme Cras propose de mettre en place un cadre cohérent au sein de l'école avec les bénévoles de l'aide aux devoirs, le personnel des TAP, le personnel de garderie et de la cantine et en y associant également les parents.

Cette charte pour être légitime et appliquée devra être le résultat d'un travail en commun.

Mr Monfort questionne sur la procédure mise en place lors de dysfonctionnement d'un élève : les parents sont-ils prévenus ?

Une discussion a d'abord lieu avec l'élève concerné puis si nécessaire une fiche de réflexion est réalisée par l'enfant ; suivant l'importance, les parents sont informés. Mais la multiplicité des intervenants dans l'école ne favorise pas forcément la transmission des informations.

Mr Boudon propose la mise en place d'un cahier de comportement ou l'utilisation du cahier de liaison de la même manière pour le personnel périscolaire que pour les enseignants.

Mr Monfort conclut que cette charte serait l'occasion de communiquer et d'échanger sur les difficultés des uns et des autres.

La réalisation de cette charte sera l'occasion de communiquer et l'impact de ces règles connues de tous aura un effet plus important sur les enfants, avec un outil permettant de relayer des informations écrites entre les familles et les membres de la communauté éducative.

3- Sécurité :

Cette rentrée scolaire a été marquée par une vigilance renforcée au niveau des établissements scolaires. Les accès des bâtiments de l'école sont fermés à clé. L'accueil (et la sortie) des maternelles a lieu par une entrée unique côté rue principale avec présence d'un adulte.

L'accueil des élémentaires a lieu par l'entrée du préau après passage dans la cour côté restaurant scolaire. La sortie des élémentaires se fait par la cour intermédiaire (restaurant scolaire) : un mot distribué aux élèves précisera la procédure de sortie :

Organisation de la sortie des classes en élémentaire :

Dès la sortie des classes, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents, sauf s'ils sont pris en charge par le service de garderie, TAP ou cantine.

A 16h30 les lundis, mardis, jeudis et à 11h45 les mercredis, les élèves peuvent donc :

⇒ *Quitter l'école de manière autonome*

⇒ *Etre pris en charge par le service périscolaire*

⇒ *Etre repris par un adulte dans l'espace entre le restaurant scolaire et le bâtiment élémentaire*

Pour des mesures de sécurité, tout enfant restant dans cet espace après la classe pourra être confié au service de garderie.

Certains parents souhaiteraient une sortie autonome des élèves externes également tous les midis. Les élèves sont contrôlés par le personnel de cantine le midi, mais si les parents l'indiquent par écrit, l'enfant peut quitter l'école de manière autonome après la vérification de la non-inscription en cantine.

A 16h30 et le mercredi midi, les enfants peuvent également quitter l'école élémentaire seuls.

Il est important cependant de les informer qu'en cas d'imprévu (adulte absent..) ils peuvent se rendre en garderie même s'ils n'y sont pas inscrits.

S'ils restent dans la cour intérieure, ils seront invités à rejoindre le service périscolaire.

Les GS et GS/CP sont quant à eux repris par les familles dans le couloir d'accès à leur classe.

Un problème se pose néanmoins sur le respect du plan vigipirate lors de la collation des élémentaires : ils se rendent dans la cantine en traversant la cour intermédiaire et les portes se retrouvent fréquemment ouvertes.

Il s'avère nécessaire de revoir cette organisation : modifier le lieu de la collation ou sa suppression.

Aucun des membres présents ne souhaite sa suppression.

La garderie pourrait peut-être servir de lieu de collation car elle se trouve sur le trajet vers la cour de récréation.

Mr Miniou indique que la collation n'existe plus dans de nombreuses écoles mais il s'agit de recommandations pour les cantines : ce n'est pas une obligation.

Il faudrait cibler cette collation sur les enfants n'ayant pas pris de petit déjeuner...ou très peu...ou très tôt...(lecture du texte officiel).

Actuellement, cette collation se compose d'une briquette de lait (20 enfants la prennent par jour) et de pain compote.

Pourquoi ne pas proposer cette collation en garderie pour les enfants qui se lèvent tôt ?

Mme Allain précise que cette collation lui semble nécessaire au regard des longues journées que vivent les enfants (notamment au CP).

Mais certains enfants ne mangent pas non plus beaucoup à la maison, il serait dommage de priver certains enfants... précisent les parents.

Pourrait-on imaginer un pain tranché dans chaque classe, sans compote et sans lait ?

Comment la propose-t-on ? Pas de livraison par le personnel de cantine dans les classes.

Mr Miniou craint le gaspillage.

Proposition de la collation sur une table dans le couloir. Période de test pour évaluer les quantités nécessaires.

Le conseil s'accorde sur la modification suivante :

Les tranches de pain (suppression de la compote et du lait) sont disposées dans un récipient dans le couloir et les enfants se servent si besoin en allant en récréation.

LE PPMS : avenant intrusion/attentat

Ce nouvel exercice a eu lieu le lundi 17 octobre. Il s'agissait d'entraîner les élèves à un confinement silencieux et/ou à une fuite de l'école.

Les procédures suivies ont été menées de manière à ne pas choquer les élèves : jeu de cache-cache en maternelle, exercice support de débat en élémentaire.

La classe de CM1-CM2A a testé l'évacuation tandis que les autres classes se sont confinées silencieusement. Les élèves ont bien respecté les consignes. (10 mn en élémentaire et 3 mn en maternelle). En maternelle, l'exercice s'est déroulé sous forme de jeu de cache-cache dans les classes(MS/GS) et la salle de repos pour les PS.

Le bilan pose le problème de l'audition des coups de sifflets, des accès (clés) aux endroits de sauvegarde extérieurs, des portes de classes qui ne se verrouillent pas et du manque de rideaux occultants sur la classe de CE1 côté couloir.

Mr Lozachmeur prend note de ces remarques.

4- Petits et gros travaux :

L'équipe enseignante remercie la municipalité pour la réalisation de la quasi-totalité des travaux demandés durant les vacances d'automne : tableau salle des maîtres, raccordement réseau ordinateurs étage, raccord de peinture, pose de porte-manteaux (GS et CP), pose de bloque-portes, estrades....Des travaux même non sollicités ont été effectués : démoussage murs, peinture local maternelle, remplacement porte garderie maternelle...

Le problème lié à l'affichage dans les classes et les couloirs demeure : pose de bandes magnétiques ou en bois afin d'éviter les pâtes adhésives, punaises et scotch qui obligent à la repeinte régulière des murs.

Le problème des serrures multiples dans l'école demeure également du fait du coût important de changement des barilletts.

Gros travaux : en raison de prévisions d'effectifs en accroissement, la municipalité a mis en place un comité de pilotage pour la création de classes supplémentaires dans l'école.

Mme Escolan précise que la commune attirant beaucoup de jeunes couples, l'incidence sur la fréquentation scolaire est importante (arrivées, naissances). La municipalité prévoit la création de trois nouvelles classes dans les trois années à venir. Des travaux en maternelle ont déjà été effectués. Une commission se réunit régulièrement pour faire avancer le projet.(réaménagement de la garderie actuelle en classe, réorganisation du bâtiment actuel, réflexion autour du restaurant scolaire)

Les grandes lignes seront arrêtées pour le mois de décembre.

Mr Lozachmeur indique qu'un cabinet d'architectes est mandaté pour faire des propositions sur la réorganisation des locaux existants.

Les travaux seront prévus en période de vacances scolaires comme les travaux ayant eu lieu en maternelle l'année dernière.

L'idéal serait de débiter lors des vacances de Pâques.

Mr Monfort précise que, sur le secteur de Quimperlé, Mellac est l'école la plus importante en effectif.

5-Renouvellement du parc informatique :

Un audit a eu lieu concernant le parc informatique de l'école.

De nombreux ordinateurs sont obsolètes : l'antivirus Kaspersky ne peut pas être installé.

Le problème de l'absence de filtrage internet est à régler en urgence.

La fonctionnalité d'une salle informatique se pose. L'autre possibilité est l'utilisation d'ordinateurs portables que l'on déplace d'une salle à l'autre sur chariot avec bornes WI-FI.

Remarque de Mr Lozachmeur : Les branchements sont compliqués pour les ordinateurs mobiles. Si le choix se porte sur des ordinateurs en fond de classe, un problème de place se poserait. De plus, le transport d'ordinateurs par chariot semble risqué pour le matériel. Le choix d'une salle informatique paraît le plus judicieux mais il ne faut pas négliger le coût d'un renouvellement du parc informatique.

Les enseignants précisent cependant la difficulté d'utiliser cette salle avec une classe à effectif élevé. Huit postes pour une demi-classe, ce n'est pas suffisant. A cela, s'ajoutent les difficultés de surveillance et d'encadrement dans deux pièces simultanément : bibliothèque et salle info.

Les enseignants sont très satisfaits de vidéoprojecteurs dans toutes les classes élémentaires. La maternelle exprime une demande d'équipement dans son bâtiment.

Mme Escolan précise encore le coût conséquent d'un tel investissement. Il va falloir fixer des priorités, faire des choix.

Mme Escolan nous informe de l'intention de la municipalité d'équiper l'école d'un nouveau système de chauffage et d'offrir à la commune une nouvelle bibliothèque.

L'emploi d'un photocopieur en couleur dans l'école est également souhaité.

Le coût de cartouches couleurs pour imprimante est élevé et l'emploi de documents couleurs s'avère nécessaire (doc hist-géo, évaluation des maternelles....)

La proposition de la municipalité de faire les photocopies en couleur en mairie sur les budgets école est peu pratique : anticipation des demandes, déplacement en mairie, non emploi de clés USB (envoi par courriel des documents), nécessité d'intermédiaires pour l'impression.

Le remplacement d'un photocopieur noir et blanc sous contrat par un photocopieur couleur est à l'étude ou la location d'un photocopieur couleur en supplément. La société SADA de Quimper a fait une proposition chiffrée. Le devis est transmis à Mme Escolan.

La municipalité sollicite les enseignants pour le tri du matériel présent dans l'ancien logement de fonction de l'étage en vue de travaux.

Date des prochains conseils d'école : jeudi 30 mars 18h et jeudi 22 juin à 18 h

Fin du conseil à 20 heures 15 mn.

La secrétaire de séance
N Allanos

La directrice de l'école
N Cras